

## Bulletin d'adhésion

Vous pouvez déduire 66 % de votre don et (ou) de votre cotisation directement de vos impôts dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.

*Article 200-5 du Code général des impôts*

Si vous désirez devenir membre adhérent et (ou) membre donateur de l'association Tissons, il vous suffit de remplir ce bulletin et d'envoyer votre courrier à l'adresse suivante :

### Association TISSONS

Chez Benoît Cambau

31 boulevard Guist'hau

44000 Nantes

.....  
Nom :

Prénom :

Adresse :

Je désire adhérer à TISSONS  
Je joins la somme de **22 €**

Je désire devenir membre donateur  
Je verse la somme de \_\_\_\_\_ €